



Compte-rendu du Conseil Communautaire

Du 18 janvier à 19 heures

Sommaire

Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2015.....	3
Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau	3
Administration générale.....	3
Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015	3
Action sociale, enfance, jeunesse	4
Versement anticipé de la subvention 2016 de la Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale, les Clarines.....	4
Agriculture.....	5
Approbation du dossier de candidature à l'appel à projet pour l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique Arve-Porte des Alpes et des conventions de partenariat afférentes avec la Communauté de Communes Arve et Salève, la Communauté de Communes du Pays Rochois, la Communauté de Communes Faucigny-Glières et les communes de Menthonnex en Bornes et Habère-Lullin	5
Environnement.....	5
Fonds de concours pour l'acquisition de containers enterrés ou semi-enterrés par les communes – avenant n°1 à la convention signée avec la commune de Saint Jeoire en Faucigny le 30 mars 2015 .	5
Signature de deux avenants au marché de collecte des ordures ménagères et assimilées – lot 1 : collecte des déchets ménagers résiduels (OMr)	6
Questions et Informations diverses	7
Visite du Président de la CC4R dans les communes du territoire	7



Décision modificative suite à demande du trésor public : 7

Calendrier des prochaines réunions et commissions jusqu'au prochain conseil : 7



L'an deux mille seize, le dix-huit janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : 12 janvier 2016
Nombre de délégués en exercice : 35
Nombre de délégués présents : 32
Nombre de délégués donnant pouvoir : 2
Nombre de délégués votants : 34

Délégués présents :

Bernard CHATEL, Danielle GRIGNOLA, Isabelle ALIX, Bruno FOREL, Jacqueline GUIARD, Paul CHENEVAL, Olivier WEBER, Daniel REVUZ, Jean PELLISSON, Bernard CHAPUIS, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, Chantal BEL, Yvon BERTHIER, Marie-Laure DOMINGUES, Jocelyne VELAT, Daniel TOLETTI, Christine CHAFFARD, Philippe GEVAUX, Carole BUCZ, Nelly NOEL, Michel CHATEL, Gilles PERRET, Christophe BOUDET, Léandre CASANOVA, Laurette CHENEVAL, Maryse BOCHATON, Pascal POCHEAT-BARON, Monique MOENNE, Gérard MILESI, Serge PITTET, Florian MISSILIER

Délégués excusés donnant pouvoir :

Danielle ANDREOLI donne pouvoir à Daniel REVUZ
Catherine BOSC donne pouvoir à Daniel TOLETTI

Délégués absents :

Daniel VUAGNOUX

Monsieur Paul CHENEVAL est désigné comme secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du 14 décembre 2015

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 14 décembre, envoyé en pièce jointe, est soumis à approbation du conseil communautaire. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

Le Président, par décision du 19 novembre 2015, a confié au cabinet Stratorial Finances, la réalisation d'une étude sur le financement de la Communauté de Communes, pour un montant de 8 100 € Hors Taxes.
Cette étude s'inscrit dans la démarche du projet de territoire en cours.

Depuis l'envoi de la note de synthèse, B. Forel a validé un devis de l'entreprise Gervais TP pour un montant de 5 285 € HT correspondant à des travaux de terrassement préparatoires pour la Zone d'Activités de Saint Jeoire.

Administration générale

Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2015

Considérant l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur



autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que les crédits ouverts en dépenses d'investissement au titre de l'année 2015, se sont élevés à :

- 300 000 € au titre du chapitre 20
- 482 000 € au titre du chapitre 204,
- 2 213 021.53 € au titre du chapitre 21
- 223 772 € au titre du chapitre 23,

Il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir les crédits suivants :

- 75 000 € au titre du chapitre 20,
- 120 500 € au titre du chapitre 204,
- 553 255.38 € au titre du chapitre 21,
- 55 943 € au titre du chapitre 23.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition du Président,
- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget, dans la limite énoncée dans le rapport présenté.

Action sociale, enfance, jeunesse

Versement anticipé de la subvention 2016 de la Maison des Jeunes et de la Culture Intercommunale, les Clarines

La MJC Intercommunale a présenté lors du conseil communautaire d'octobre 2015 le compte d'exploitation pour l'exercice 2014/2015. Ce dernier fait apparaître un déficit de 32 000 euros. Parallèlement, l'association a présenté un budget prévisionnel 2015/2016 prévoyant un excédent d'exploitation d'environ 26 000 euros.

Comme en 2015 et afin de permettre à la MJC d'avoir la trésorerie nécessaire pour continuer de fonctionner, le Président de la MJCI demande la possibilité de bénéficier du versement anticipé de la participation intercommunale de 234 000 euros dès janvier 2016.

L'association appuie sa demande sur la présentation de premiers indicateurs de résultat positifs. L'association a enregistré des inscriptions satisfaisantes au niveau des activités de loisirs, de l'accueil de loisirs (mercredis et vacances d'automne) et du secteur Jeune. Ces éléments devront être confirmés lors du Conseil d'Administration de février 2016.

Cependant, en étudiant les besoins en trésorerie de l'association, il apparaît que la MJCI n'a pas besoin de l'intégralité de la subvention dès janvier pour subvenir aux dépenses du 1^{er} trimestre. Monsieur le Président propose donc un versement anticipé de 140 000 euros en janvier, correspondant à plus de la moitié de la somme attendue pour 2016. Le reste de la subvention sera versé après le vote du budget primitif communautaire 2016 et après transmission d'un état financier plus détaillé.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, par 33 voix POUR et 1 abstention, le conseil communautaire :

- APPROUVE le versement de la subvention de 140 000 € prévue par la convention d'objectifs dès janvier 2016 pour faire face aux dépenses du 1^{er} trimestre,
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2016,
- AUTORISE le Président à mandater la somme



Agriculture

Approbation du dossier de candidature à l'appel à projet pour l'animation du Projet Agro-Environnemental et Climatique Arve-Porte des Alpes et des conventions de partenariat afférentes avec la Communauté de Communes Arve et Salève, la Communauté de Communes du Pays Rochois, la Communauté de Communes Faucigny-Glières et les communes de Menthonnex en Bornes et Habère-Lullin

Suite à l'appel à projet lancé par la région Rhône-Alpes pour l'élaboration de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques, un dossier de candidature avait été déposé par la CC4R pour le compte d'un groupement comprenant également la CCAS, la CCPR, la CCFG et les communes de Menthonnex en Bornes et Habère-Lullin. Cependant, il avait alors été précisé que cette candidature ne recouvrait que les aides aux agriculteurs et qu'un second appel à projet serait ensuite lancé pour subventionner le travail d'animation à accomplir par les porteurs de projet auprès des exploitants agricoles pour les sensibiliser sur la question.

Ce second appel à projet a été lancé le 8 décembre dernier avec une date limite au 31 décembre 2015. Il couvre uniquement l'année 2016.

Dans ce cadre, un dossier a été établi par les services de la CC4R et envoyé le 22 décembre dernier. Toutefois, il est désormais nécessaire de le compléter pour permettre son examen par les services de l'Etat mandatés par la région pour son instruction.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le dossier de candidature joint en annexe à la présente note de synthèse,
- APPROUVE le projet de convention de partenariat afférente à l'animation du dossier PAEC Arve-Porte des Alpes
- DEMANDE une subvention pour l'animation du PAEC Arve-porte des Alpes auprès de la Région Rhône-Alpes et de l'Union Européenne
- DONNE délégation au Président pour négocier la convention de partenariat avec la CCAS, la CCPR, la CCFG, Menthonnex en Bornes et Habère-Lullin, dans la limite d'une variation de plus ou moins 10% de la répartition des coûts proposées dans le cadre du projet de convention joint en annexe,
- AUTORISE le Président à valider la proposition de chiffrage remise par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc dans le cas où le PAEC Arve-Porte des Alpes serait retenu dès l'année 2016 et où le groupement bénéficierait de la subvention pour l'animation escomptée.

Environnement

Fonds de concours pour l'acquisition de containers enterrés ou semi-enterrés par les communes – avenant n°1 à la convention signée avec la commune de Saint Jeoire en Faucigny le 30 mars 2015

En date du 16 février 2015, le Conseil Communautaire a délibéré en faveur de l'instauration de fonds de concours avec les communes ayant engagé des opérations de rénovation de leurs bourgs ou de hameaux, pour l'acquisition de containers enterrés ou semi-enterrés destinés au tri sélectif ou aux ordures ménagères résiduelles.



En date du 16 février 2015, le Président a ainsi été autorisé à signer des conventions de fonds de concours avec les communes de Faucigny, Fillinges, Saint Jeoire et Viuz en Sallaz, et à prélever les fonds nécessaires sur l'opération d'investissement « Déchets » du budget primitif 2015 de la Communauté.

La commune de Saint-Jeoire a informé la CC4R d'un retard accusé dans le cadre de ses travaux de rénovation du centre-bourg. Ainsi, la phase de travaux correspondant à la rénovation de la place du « Pré de Foire », et incluant la pose de 4 containers, ne débutera qu'en 2016.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°01 à la convention de fonds de concours annexé à la présente, et relatif à la commune de Saint Jeoire,
- INDIQUE que les fonds nécessaires seront prélevés sur l'opération d'investissement « Déchets » du budget primitif 2016.

Signature de deux avenants au marché de collecte des ordures ménagères et assimilées – lot 1 : collecte des déchets ménagers résiduels (OMr)

Dans le cadre du marché cité en objet, il est prévu à l'article 4.2.2 du CCTP la collecte des points fixes en conteneurs enterrés de la commune de Fillinges.

Lors de la rédaction du DCE, la fréquence de collecte souhaitée a été indiquée d'une fois toutes les 3 semaines, en se basant sur la fréquence pratiquée par la commune de Fillinges l'année précédant le transfert de la compétence. Toutefois, de nouveaux logements ayant été livrés entre-temps, cette fréquence n'a pas permis de répondre de manière satisfaisante à la production de déchets des usagers, et de nombreux débordements ont été constatés au cours de l'année 2015, compromettant la salubrité publique.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'augmenter la fréquence de collecte de ces conteneurs enterrés à une fois toutes les 2 semaines et de signer l'avenant n°02, annexé à la présente délibération, et relatif à cette modification.

Dans le cadre du marché cité en objet, il est prévu à l'article 4.2.1 du CCTP la collecte en porte-à-porte sur le territoire de la CC4R, et notamment les fréquences. Suite à la prise de compétence par la CC4R au 1er janvier 2015, il a été décidé de maintenir le service tel qu'il était assuré antérieurement par les communes ; ainsi la commune de Saint Jeoire a continué à bénéficier d'une fréquence de collecte de deux fois par semaine en 2015.

Dans un souci d'harmonisation du service à l'échelle intercommunale et de maîtrise des coûts de collecte, et après une semaine « test » effectuée au mois de novembre 2015 qui en a confirmé la faisabilité, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la réduction de cette fréquence à une seule collecte hebdomadaire à compter du 15 février 2016, et de signer l'avenant n°03, annexé à la présente délibération, et relatif à cette modification.

Il est précisé que l'avenant n°03 inclut d'autres modifications, concernant les articles 4.2.4, 7.1 et 12.2 du CCTP. Notamment, la signature de l'avenant est également conditionnée à la résolution d'un minimum de 10 points noirs parmi ceux identifiés par le Titulaire du marché dans le cadre du diagnostic réalisé au printemps 2015, et ce avant le 15 février 2016, date proposée pour le passage de la commune de Saint Jeoire en C1. En tout état de cause, l'avenant n°03 ne pourra être signé par le représentant du Pouvoir adjudicateur et notifié au Titulaire qu'une fois le double objectif réalisé.



La résolution des points noirs devra se poursuivre au-delà de cette première étape, dans une démarche conjointe menée par la CC4R et le Titulaire du marché. Une nouvelle réduction significative des points noirs pourra donner lieu à la signature de nouveaux avenants avec le Titulaire.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- AUTORISE le Président à signer les avenants n°02 et n°03 au marché de collecte des ordures ménagères et assimilées – lot 1 : collecte des déchets ménagers résiduels (OMr), tels qu'annexés à la présente délibération.

Décision modificative suite à demande du trésor public :

Intitulé	Montant de crédits réduits	Montant de crédits augmentés
Article 2111, opération 11	-1 000 000 €	
Article 27638, non affecté		+1 000 000 €
TOTAL	-1 000 000 €	+1 000 000 €

La somme de 1 000 000 € affectée à l'article 27638 permet d'alimenter le budget annexe pour la Zone d'Activités Economiques de Saint Jeoire, conformément à la délibération du 23 mars 2015.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- APPROUVE la décision modificative comportant les opérations énoncées ci-dessus,
- DONNE tout pouvoir au Président pour sa mise en œuvre.

Questions et Informations diverses

Visite du Président de la CC4R dans les communes du territoire

Suite à divers échanges avec des conseillers municipaux de communes-membres en marge de cérémonies de vœux, le Président de la Communauté a constaté une relative méconnaissance, voire un climat d'incompréhension, à l'égard de l'action intercommunale.

Afin d'apporter une réponse plus proche des élus de terrain (communaux), le Président, possiblement accompagné de Vice-Présidents, souhaiterait avoir l'occasion de rencontrer chaque conseil municipal lors de l'une de ses séances. Cela lui permettrait de répondre en direct aux questions que peuvent se poser les conseillers municipaux.

Afin de préparer des réponses plus complètes, il serait intéressant que les conseillers municipaux puissent faire part de leurs questions 48 heures avant la séance.

Calendrier des prochaines réunions et commissions jusqu'au prochain conseil :

- ✓ 21 janvier à 17h30 : vœux du secours catholique
 - ✓ 22 janvier à 20h : vœux de la commune de Saint Jeoire
 - ✓ 23 janvier à 15h : visite du Conseil d'Administration du CAUE de l'Oise
 - ✓ 23 janvier à 18h30 : vœux de la commune d'Onnion
 - ✓ 23 janvier à 19h : vœux de la commune de Ville en Sallaz
 - ✓ 25 janvier à 20h : réunion publique sur le PADD du SCOT des 3 Vallées
 - ✓ 26 janvier à 18h : bureau communautaire
 - ✓ 27 janvier à 20h : comité syndical du SM3A
- Ce comité est annulé et surement reporté au 18 ou au 19 février.
- ✓ 28 janvier à 9h : Comité de Pilotage du PACA Arve-Porte des Alpes



- ✓ 29 janvier à 14h30 : bureau du SM4CC
- ✓ 30 janvier à 19h : vœux de Fillinges
- ✓ 1^{er} février à 18h : commission finances (préparation budgétaire 2016)
- ✓ 4 février : comités de pilotage des contrats verts et bleus
- ✓ 4 février à 19h : comité syndical SMDHAB
- ✓ 9 février à 18h : bureau communautaire
- ✓ 10 février à 18h : commission mutualisation
- ✓ 15 février à 18h : commission développement économique et aménagement du territoire
- ✓ 22 février à 19h : conseil communautaire

Aucune autre question n'est posée. Fin de séance à 20H05